

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROJET DE RÈGLEMENT 600-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 600 PORTANT SUR LE
PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LES AFFECTATIONS DU SOL DANS LE
SECTEUR DE L'ANCIEN CHAMP DE PRATIQUE DU GOLF LA FALAISE ET AUX
ABORDS DE CELUI-CI**

- ATTENDU QUE** le *Règlement 600 portant sur le plan d'urbanisme* est entré en vigueur le 19 juin 2008 ;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal peut modifier ce règlement en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., ch. A-19.1) ;
- ATTENDU QUE** le projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire ;

À CES FAITS,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement suivant soit et est adopté.

Article 1

La carte 6 « Concept d'organisation spatiale » est modifiée par le retrait de la pastille de couleur verte correspondant à « Le développement des activités récréatives intensives existantes » vis-à-vis l'ancien champ de pratique du golf La Falaise.

Article 2

La carte 7 « Plan des affectations du sol » est modifiée par le remplacement de l'affectation « Récréative » correspondant à l'ancien champ de pratique du golf La Falaise et de l'affectation « Résidentielle » à proximité des limites avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts par une affectation « Commerciale » en bordure de la route 117 et une affectation « Industrielle » au reste du secteur, le tout tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement.

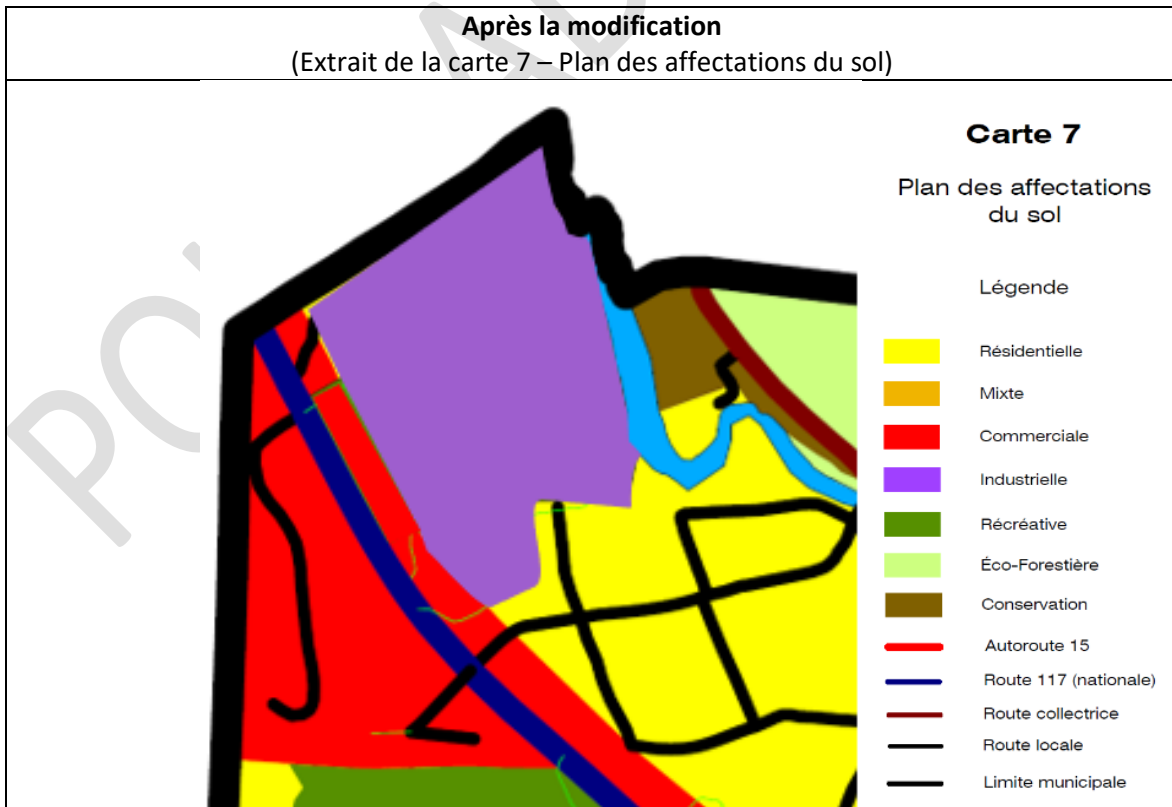
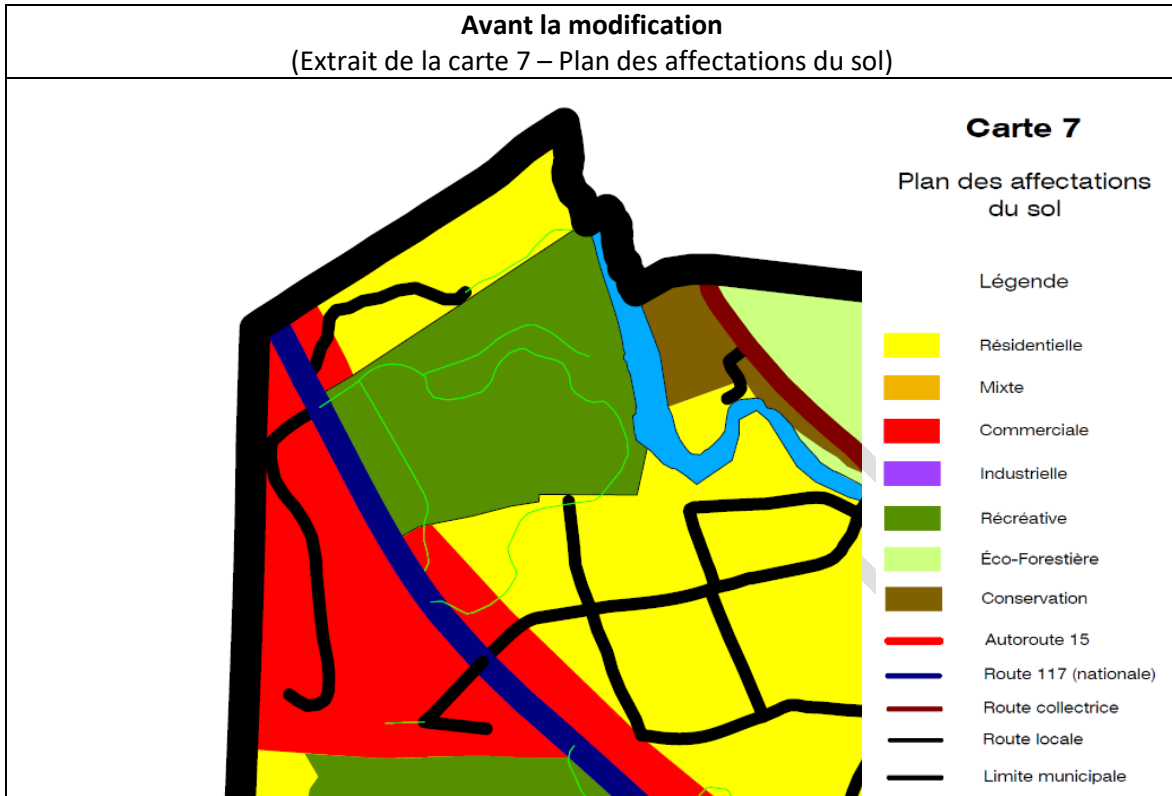
PROJET

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

POUR ADOPTION

ANNEXE A – MODIFICATION DU PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL



POUR ADOPTION